



Notified Body No. 2115

Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

2115-CPR-02661

Conformément au Règlement 305/2011 (EU) du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

granulats pour mélanges hydrocarbonés

produit par ou pour

Camandona SA

et fabriqué dans l'unité de production

Dailens

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée

EN 13043:2002/AC:2004

sous le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 12 octobre 2016 et demeure valide tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, le 17 décembre 2019



Martin Weder
Directeur



Volker Wetzig
Responsable bureau de
certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch.

